IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science:

QUE madame Virginie Martel, professeure en didactique, Département des sciences de l'éduction, campus de Lévis, Université du Québec à Rimouski, soit nommée membre du conseil d'administration de l'Université du Québec à Rimouski, à titre de personne désignée par le corps professoral de cette université, pour un mandat de trois ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur Francis Belzile.

Le greffier du Conseil exécutif, JUAN ROBERTO IGLESIAS

62702

Gouvernement du Québec

## **Décret 75-2015,** 11 février 2015

CONCERNANT le renouvellement du mandat d'un membre du conseil d'administration de l'Université du Québec à Chicoutimi

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe c de l'article 32 de la Loi sur l'Université du Québec (chapitre U-1), les droits et pouvoirs d'une université constituante sont exercés par un conseil d'administration composé notamment de six personnes nommées par le gouvernement, sur la recommandation du ministre, dont un chargé de cours de cette université constituante nommé pour trois ans et désigné par les chargés de cours de cette université;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 36 de cette loi, sous réserve des exceptions qui y sont prévues, les membres du conseil d'administration continuent d'en faire partie jusqu'à la nomination de leurs successeurs nonobstant la fin de la période pour laquelle ils sont nommés;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 55-2012 du ler février 2012, monsieur Mustapha Elayoubi était nommé membre du conseil d'administration de l'Université du Québec à Chicoutimi, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QU'après consultation, les chargés de cours ont désigné monsieur Mustapha Elayoubi;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science:

QUE monsieur Mustapha Elayoubi, chargé de cours, Département des sciences appliquées, Université du Québec à Chicoutimi, soit nommé de nouveau membre du conseil d'administration de l'Université du Québec à Chicoutimi, à titre de personne désignée par les chargés de cours, pour un mandat de trois ans à compter des présentes.

Le greffier du Conseil exécutif, JUAN ROBERTO IGLESIAS

62703

Gouvernement du Québec

## **Décret 76-2015,** 11 février 2015

CONCERNANT la cotisation des assureurs pour l'année 2014-2015

ATTENDU QUE l'article 17 de la Loi sur les assurances (chapitre A-32) prévoit que le gouvernement détermine chaque année les frais engagés pour l'application de cette loi qui sont à la charge des assureurs titulaires de permis de même qu'une quote-part minimale pour la perception de ces frais de chaque assureur;

ATTENDU QU'il y a lieu de déterminer les frais engagés pour l'application de la Loi sur les assurances pour l'année 2013-2014 au montant de 15 840 140 \$ à être réparti, en 2014-2015, entre les assureurs détenteurs d'un permis au cours de l'année 2013-2014;

ATTENDU QU'il y a lieu de déterminer une quote-part minimale de 575 \$ qui sera perçue de chaque assureur;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Finances:

QUE les frais engagés pour l'application de la Loi sur les assurances (chapitre A-32) pour l'année 2013-2014 soient déterminés à un montant de 15 840 140\$ à être réparti, en 2014-2015, entre les assureurs détenteurs d'un permis au cours de l'année 2013-2014;

QUE la quote-part minimale de ces frais qui doit être perçue de chaque assureur soit fixée à un montant de 575 \$.

Le greffier du Conseil exécutif, JUAN ROBERTO IGLESIAS

62704